

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

■ Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (CCIMP) et la Métropole Aix-Marseille Provence pour la conception et la mise en œuvre d'une démarche de Smartport sur le port de Marseille-Fos. Information du Conseil de Territoire.

Le Bureau de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire du 28/03//2017.

La notion de Smart Port, dérivée de celle de Smart City, fait référence à la transition numérique, énergétique et environnementale des secteurs d'activités industriels du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), mais aussi à celle de son rapport à la ville et à ses usagers.

Désignant avant tout l'aspect « connecté » et donc numérique de ces évolutions, la notion de « Smart Port » recouvre aussi toute forme de solution intelligente permettant d'améliorer les performances du port, sur le plan économique, logistique et environnemental.

Impactant l'économie du territoire métropolitain dans son ensemble, l'engagement dans une démarche de « Smart Port Métropolitain » fait partie des actions stratégiques inscrites au sein du Pacte d'Innovation Etat/Métropole signé le 27 janvier 2017, par le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et le Préfet de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur.

En effet, composé de 6 volets, ce pacte d'innovation prévoit en son volet 5, intitulé « *Moins de camions sur les routes avec le développement de solutions logistiques et portuaires innovantes* », une action portant le numéro 5A dénommée : « *Engager le Smart Port Métropolitain* ».

Ce projet, couplé à celui emblématique d'« Ecocité » soutenu par l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), à la Charte Ville-Port et au renouvellement urbain de la façade maritime nord de Marseille conduit dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) « Euroméditerranée », va développer une dimension nouvelle de la relation entre le port et son territoire, à partir d'un ensemble de démarches innovantes à l'échelle métropolitaine.

Au-delà de ces objectifs de mise en visibilité, le processus devra permettre de sélectionner des solutions innovantes à même de répondre aux ambitions du Smart Port :

- **Améliorer** la performance du passage portuaire et plus largement de l'écosystème logistique et industriel lié au Port ;
- **Créer** de nouvelles sources de valeur dans les domaines connexes du numérique et plus largement au sein de l'écosystème du service aux entreprises ;
- **Faciliter** les relations et les interactions entre le Port et la Métropole ;
- **Promouvoir** la place portuaire et contribuer à la différenciation de Marseille Fos à l'échelle de la Méditerranée.

Pour accompagner la mise en œuvre du Smart Port Métropolitain, les partenaires de la démarche (la Métropole Aix-Marseille Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, le Grand Port Maritime de Marseille, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Conseil Régional PACA), ont lancé une mission d'accompagnement dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la CCIMP.

Sur une période totale de 12 mois, cette mission est organisée de la façon suivante :

- Caractériser et hiérarchiser les axes prioritaires du Smart Port dans des domaines aussi variés que la performance des services portuaires, l'efficacité énergétique, la gestion prédictive et informative des flux passagers et fret, le système d'information du Port... ;
- Déterminer, pour chacun des axes retenus, les conditions de déploiement du Smart Port Métropolitain suivant trois formes particulières :
 - Des actions pilotes permettant de rendre immédiatement lisible et concret le projet ;
 - Des expérimentations et des démonstrations de nouveaux services dans une logique d'innovation ouverte reposant sur le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ;
 - Des actions de recherche et de formation dans une logique de «Brain Port Community» ;
- Lancer les appels à projets et AMI qui permettront de sélectionner et de mettre en œuvre les projets les plus pertinents.

Le budget global de la mission d'accompagnement portée par la CCIMP est de 175 000 euros.

Compte tenu des enjeux liés à cette action, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à cette démarche dans le cadre d'un partenariat spécifique avec la CCIMP.

La répartition financière entre les différents partenaires institutionnels a été définie comme suit :

- L'Etat : 30 000 euros,
- Le Conseil Régional PACA : 30 000 euros.
- La Métropole : 30 000 euros,
- La CCIMP : 35 000 euros.
- Le GPMM : 20 000 euros,
- La Caisse des Dépôts et Consignations : 30 000 euros,